FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin DTCoq (diphtérie, tétanos, coqueluche) : Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner?

Le vaccin DTCoq peut prévenir la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

La diphtérie et la coqueluche se transmettent d'un individu à l'autre. Le tétanos s'introduit dans l'organisme par des coupures ou des plaies.

- La DIPHTÉRIE (D) peut entraîner des difficultés respiratoires, une insuffisance cardiaque, une paralysie ou le décès.
- Le TÉTANOS (T) provoque le raidissement douloureux des muscles. Le tétanos peut entraîner de graves problèmes de santé, notamment une incapacité à ouvrir la bouche, des troubles de la déglutition et de la respiration, ou le décès.
- La COQUELUCHE (Coq), également connue sous le nom de « toux des cent jours », peut provoquer une toux violente incontrôlable qui rend difficile la respiration et la consommation d'aliments ou de boissons. La coqueluche peut être extrêmement grave, en particulier chez les bébés et les jeunes enfants, et provoquer une pneumonie, des convulsions, des lésions cérébrales ou le décès. Chez les adolescents et les adultes, elle peut entraîner une perte de poids, une perte de contrôle de la vessie, des évanouissements et des fractures des côtes dues à une toux sévère.

2. Vaccin DTCoq

Le DTCoq est uniquement destiné aux enfants de moins de 7 ans. Différents vaccins contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche (dcaT et dT) sont disponibles pour les enfants plus âgés, les adolescents et les adultes.

Il est recommandé d'administrer 5 injections de DTCoq aux enfants, généralement aux âges suivants :

- 2 mois
- 4 mois
- 6 mois
- 15 à 18 mois
- 4 à 6 ans

Le DTCoq peut être administré seul ou dans le cadre d'un vaccin combiné (un type de vaccin qui combine plus d'un vaccin en une seule injection).

Le DTCoq peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une réaction allergique après une précédente injection d'un vaccin protégeant contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche, ou a des allergies graves mettant en jeu le pronostic vital
- A eu un coma, une diminution du niveau de conscience ou des convulsions prolongées dans les 7 jours suivant une dose précédente de tout vaccin contre la coqueluche (DTP ou DTCoq)
- Est atteint d'épilepsie ou d'un autre trouble neurologique
- A déjà développé un syndrome de Guillain-Barré (également dénommé « SGB »)
- A présenté une douleur ou un gonflement sévère après une dose antérieure d'un vaccin protégeant contre le tétanos ou la diphtérie



Dans certains cas, le professionnel de santé qui suit votre enfant peut décider de remettre la vaccination DTCoq à une prochaine visite.

Les enfants souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les enfants modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéris pour recevoir le vaccin DTCoq.

Le professionnel de santé qui suit votre enfant peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

- Une douleur ou un gonflement à l'endroit où l'injection a été administrée, de la fièvre, de l'agitation, une sensation de fatigue, une perte d'appétit et des vomissements surviennent parfois après l'administration du vaccin DTCoq.
- Des réactions plus sévères, comme des convulsions, des pleurs ininterrompus de 3 heures ou plus, ou une fièvre élevée (dépassant 40,5 °C [105 °F]) après la vaccination DRCoq surviennent beaucoup moins souvent. Dans de rares cas, le vaccin est suivi par un gonflement de tout le bras ou de toute la jambe, en particulier chez les enfants plus âgés lorsqu'ils reçoivent leur quatrième ou cinquième injection.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave?

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le 9-1-1 et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

French translation provided by the Immunization Action Coalition

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le 1-800-822-7967. Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le 1-800-338-2382 pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante

www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.

- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
- Appelez le 1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO), ou
- Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

42 U.S.C. § 300aa-26 USE 8/6/2021



Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

DCH-0469F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.